

**FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DU LOIRET**

Rue Paul Langevin
45100 ORLEANS LA SOURCE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 / 06 / 2025

**FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DU LOIRET**

**Rue Paul Langevin
45100 ORLEANS LA SOURCE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025**

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Départementale des Chasseurs du Loiret, relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne les dégâts.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

~

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Orléans, le 02/02/2026

Le Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
SAS CASTELCOM



Susie LUCAS

Associée

Bilan Actif

		30/06/2025			30/06/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	3 679	3 679		
	Autres immobilisations incorporelles (1)	56 825	53 544	3 281	
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	1 167 196	178 718	988 478	1 000 503
	Constructions	2 258 349	1 970 265	288 084	325 468
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	157 337	139 272	18 065	25 146
	Autres immobilisations corporelles	542 933	429 675	113 259	173 253
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	147		147	147	
TOTAL (I)	4 186 467	2 775 154	1 411 314	1 524 517	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	32 627		32 627	612
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	234 922		234 922	219 782
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	28 473		28 473	21 873	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	602 138		602 138	602 079	
DISPONIBILITES	4 370 839		4 370 839	3 480 399	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	87 450		87 450	126 399
	TOTAL (II)	5 356 449		5 356 449	4 451 144
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à V)	9 542 916	2 775 154	6 767 762	5 975 661	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					

Compte de Résultat

1/2

		30/06/2025	30/06/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	1 611 247	1 639 752
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	1 789	1 752
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	2 640 178	3 544 952
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	522 383	1 114 636
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	100	
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 781 997	1 571 764	
Utilisations des fonds dédiés	12 493		
Autres produits	82 344	83 784	
	Total des produits d'exploitation	6 652 530	7 956 640
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	73 980	112 514
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements	1 996 585	1 619 189
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	901 931	875 694
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	101 777	101 558
	Salaires et traitements	894 344	854 780
	Charges sociales	443 429	434 702
	Dotation aux amortissements et dépréciations	101 032	101 508
	Dotation aux provisions	1 431 565	1 616 758
	Reports en fonds dédiés		
Autres charges	393 747	398 081	
	Total des charges d'exploitation	6 338 390	6 114 784
	RESULTAT D'EXPLOITATION	314 141	1 841 856

Compte de Résultat

2/2

		30/06/2025	30/06/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		314 141	1 841 856
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	11 998	4 258
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	111 617	108 433
Total des produits financiers		123 615	112 691
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		123 615	112 691
RESULTAT COURANT avant impôts		437 756	1 954 547
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	15 093	3 835
	Sur opérations en capital	81 344	
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	96 437	3 835
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	734	7 037
	Sur opérations en capital	53 936	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	70 000	
	Total des charges exceptionnelles	124 670	7 037
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(28 233)	(3 202)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		14 965	126 622
TOTAL DES PRODUITS		6 872 583	8 073 166
TOTAL DES CHARGES		6 478 025	6 248 443
EXCEDENT ou DEFICIT		394 558	1 824 723
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat		39 025	41 814
TOTAL		39 025	41 814
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole		39 025	41 814
TOTAL		39 025	41 814

Faits caractéristiques

Convention pluriannuelle indemnisation dégâts :

En date du 19 octobre 2023, la Fédération Départementale des Chasseurs du Loiret a été notifiée par la Préfecture du Loiret d'une convention relative à l'attribution pour 2023, 2024 et 2025 d'une aide financière pour l'appui à la transition du système d'indemnisation des dégâts de gibier.

Cette convention fait suite à l'accord signé au mois de mars 2023 entre les ministères de l'écologie, de l'agriculture et de la Fédération Nationale des Chasseurs.

La contribution de l'Etat qui résulte de cette convention au titre de 2024 est établie à la somme de 265 463€, perçue sur l'exercice 2024/2025.

Règles et Méthodes Comptables

Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité

Objet social

La fédération départementale des chasseurs a pour objet de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que ses habitats. Elle assure la promotion et la défense de la chasse ainsi que des intérêts de ses adhérents.

Missions sociales

Les missions de la fédération s'articulent autour de :

- Apporter son concours à la prévention du braconnage
- Organiser la formation des candidats aux épreuves théoriques et pratique de l'examen pour la délivrance du permis de chasser. Elle apporte son concours à l'organisation de l'examen du permis de chasser
- Conduire des actions d'information, de formation, d'éducation et d'appui technique à l'intention des gestionnaires des territoires, du public et des chasseurs, et le cas échéant, des gardes-chasse particuliers
- Exercer les missions qui lui sont confiées par la section 1 du chapitre II du titre II du livre IV du code de l'environnement et coordonne l'action de ces associations.
- Assurer la gestion des plans de chasse individuels conformément aux dispositions des articles L. 425-8 et L. 425-10 du code de l'environnement.
- Assurer la validation annuelle du permis de chasser et la délivrance des autorisations de chasse accompagnée.
- Conduire des actions de préventions des dégâts de gibier et assure l'indemnisation des dégâts de grand gibier dans les conditions prévues par les articles L. 426-1 ET L. 426-5 du code de l'environnement.
- Conduire des actions pour surveiller les dangers sanitaires impliquant le gibier ainsi que des actions participant à la prévention de la diffusion de dangers sanitaires entre les espèces de gibiers, les animaux domestiques et l'homme.
- Conduire des actions concourant directement à la protection et à la reconquête de la biodiversité ou apportent un soutien financier à leur réalisation. A cette fin, elle contribue financièrement au fonds mentionné à l'article L.421-14 du code de l'environnement pour un montant fixé par décret et qui ne peut être inférieur à 5€ par adhérent ayant validé un permis de chasser dans l'année.
- Elaborer, en association avec les propriétaires, les gestionnaires et les usagers des territoires concernés, un schéma départemental de gestion cynégétique, conformément aux dispositions de l'article L.425-1 du code de l'environnement

Règles et Méthodes Comptables

Moyens mis en œuvre et ressources

Une équipe de 23 salariés permet de répondre aux différentes missions de la fédération.

Les ressources comprennent :

- Le produit des cotisations
- Le produit des contributions versées par les adhérents qui désirent passer avec la fédération départementale des chasseurs un contrat de service pour leur territoire
- Le montant des dons, legs, subventions de toute nature et rétributions pour prestations de services
- Les contributions financières, distinguant notamment le produit perçu de l'Etat ou de l'Office français de la biodiversité destiné aux actions cofinancées par le fonds mentionné au quatrième alinéa de l'article L. 421-14 du code de l'environnement
- Le montant des indemnités et dommages et intérêts qui peuvent lui être accordés
- Les produits financiers
- Le produit des contributions mentionnées à l'article L. 426-5 du code de l'environnement
- Le produit des participations des adhérents au titre de l'article L. 426-5 du code de l'environnement
- Le produit des participations personnelles des chasseurs de grand gibier au titre de l'article L. 426-5 du code de l'environnement
- Le produit des participations des détenteurs de droit de chasse portant sur des territoires sur lesquels est chassé le grand gibier
- Le produit des participations pour chaque dispositif de marquage de grand gibier au titre de l'article L. 426-5 du code de l'environnement
- Le montant des aides accordées par la Fédération nationale des chasseurs, dans le cadre du fonds mentionné au quatrième alinéa de l'article L. 421-14 du code de l'environnement, et pour les missions prévues à l'article 3 des présents statuts
- Le montant des aides perçues dans le cadre de l'article L. 421-14
- Toutes autres ressources non interdites par les lois et règlements

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **6 767 762** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **6 872 583** euros et un total **charges** de **6 478 025** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **394 558** euros.

L'exercice considéré débute le **01/07/2024** et finit le **30/06/2025**.

Règles et Méthodes Comptables

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général, et le règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 10 à 20 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 8 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 3 à 8 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 7 ans
- * Mobilier : 5 à 15 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non

Règles et Méthodes Comptables

décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'association à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Contributions volontaires en nature

Au regard de l'application du règlement ANC 2018-06, l'Association a valorisé les contributions volontaires en nature : participation des dirigeants et administrateurs bénévoles aux différentes instances : réunions externes, bureaux, conseils d'administration. Cette participation au titre de l'exercice 2024-2025 représente 1 760 heures de bénévolat. Le taux horaire retenu par l'Association est de 22,18 euros, ce qui correspond à une valorisation à hauteur de 39 025,15 euros.

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2025
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres	71 667		3 999		15 162	60 504
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	71 667		3 999		15 162	60 504
CORPORELLES						
Terrains	1 170 268				3 072	1 167 196
Constructions sur sol propre	1 350 876					1 350 876
sur sol d'autrui						
instal. agencet aménagement	909 889		29 108		31 525	907 473
Instal technique, matériel outillage industriels	178 193		900		21 755	157 337
Instal., agencement, aménagement divers	26 312		3 000		5 434	23 878
Matériel de transport	387 905				106 383	281 522
Matériel de bureau, informatique et mobilier	327 190		4 757		94 414	237 534
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 350 633		37 766		262 583	4 125 816
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DES TIENS A EIRE CEDES						
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	147					147
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	147					147
TOTAL	4 422 447		41 765		277 745	4 186 467

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2025
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres	71 667	718	15 162	57 223
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	71 667	718	15 162	57 223
CORPORELLES				
Terrains	169 766	12 025	3 072	178 718
Constructions sur sol propre	1 329 570	1 762		1 331 332
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement	605 727	33 206		638 933
Instal technique, matériel outillage industriels	153 047	12 041	25 816	139 272
Autres instal., agencement, aménagement divers	26 312	276	5 691	20 897
Matériel de transport	237 706	32 090	79 654	190 142
Matériel de bureau, mobilier	304 136	8 914	94 414	218 636
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 826 263	100 313	208 646	2 717 930
TOTAL	2 897 930	101 032	223 808	2 775 154

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/06/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges		70 000		70 000
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres	1 616 758	1 431 565	1 616 758	1 431 565	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		1 616 758	1 501 565	1 616 758	1 501 565
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		1 616 758	1 501 565	1 616 758	1 501 565
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			1 431 565 70 000	1 616 758	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		30/06/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	147		147
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	234 922	234 922	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	3 959	3 959	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	10 355	10 355	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	14 159	14 159	
Charges constatées d'avance	87 450	87 450		
TOTAL DES CREANCES		350 992	350 845	147
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/06/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	82 747	82 747		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	75 385	75 385		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	111 823	111 823		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	5 467	5 467		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes	308 472	308 472			
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	11 550	11 550			
TOTAL DES DETTES		595 444	595 444		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges à payer

		30/06/2025
Total des Charges à payer		581 657
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		82 747
Fournisseurs, factures non par	82 747	
Dettes fiscales et sociales		190 438
Dettes provisionnees pour cong	75 385	
Charges a payer aux organismes	65 589	
Charges sociales sur congés pa	46 234	
Charges a payer	3 230	
Autres dettes		308 472
Rrr a accord. avr a etabl	308 472	

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 30/06/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 30/06/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	120 000			60 000	60 000
Autres réserves	1 357 996	1 824 723		(60 000)	3 242 719
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	1 824 723	(1 824 723)	394 558		394 558
Situation nette	3 302 719		394 558		3 697 277
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	3 302 719		394 558		3 697 277

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 30/06/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 30/06/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
EQUICYNESYL	12 493	(12 493)					
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	12 493	(12 493)					

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	30/06/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		87 450	87 450
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
	TOTAL		87 450

Produits à recevoir

		30/06/2025
Total des Produits à recevoir		266 558
Autres créances clients		218 819
Factures à établir	218 819	
Autres créances		47 739
Produits à recevoir	10 355	
Intérêts courus à recevoir	37 384	

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	30/06/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		11 550	11 550
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
	TOTAL		11 550

Rémunération des dirigeants

Rémunération annuelle des trois plus hauts cadres dirigeants

* Rémunération : 185 132 Euros

Dossiers non estimés ou non chiffrés

N°	PARCELLE	EXPLOITATION	NOM AGRIC	Surface déduite	Superficie à remettre en état	Perte en Quintaux	Tarif	Culture	MT BRUT	ABT	MT NET	observations
250188	lot 44 parcelle 1	GAECLA FONTAINE LIMTRY	M. THION PATRICE	0,32 ha		43,20 ha	12,60 €	Maïs grain	544,32 €	2%	533,44 €	Attencté compte rendu de la CDI du 09/12/2025 pour paiement
250192	lot 2 et 3	M. COFFINEAU ETIENNE	M. COFFINEAU ETIENNE	6,93 ha			513,06 €	Prêle - Charnus + herse rotative et semoir + semences fourragères + rouleau	3 955,44 €	2%	3 484,34 €	Attencté estimation définitive suite déclaration de travaux
	lot 5			4,10 ha			371,05 €	Prêle - Charnus + herse rotative et semoir + semences fourragères + rouleau	2 103,51 €	2%	2 061,44 €	Attencté estimation définitive suite déclaration de travaux

T